

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 914

14 avril 2008

### SOMMAIRE

Aldebaran Holding S.A. ....	43847	Iberis Holding S.A. ....	43841
Apaj Holding S.A. ....	43844	Iberofinance S.A. ....	43843
Aurora Invest S.A. ....	43842	Iberofinance S.A. ....	43843
Avant Invest S.A. ....	43844	John Deere Cash Management S.A. ....	43865
A.X. Consult S.A. ....	43848	LCE Lux Holdco S.à r.l. ....	43838
Baltic Real Estate Holding ....	43865	Lehman Brothers Merchant Banking Part- ners IV (Europe) S.C.A., Sicar ....	43870
Belano Holding S.A. ....	43842	Locatem S.A. ....	43841
Belano Holding S.A. ....	43843	Lux HDD Holdco 2 S.à r.l. ....	43840
Bluegreen S.A. ....	43856	Matame S.A. ....	43841
Bourns (Luxembourg) S.à r.l. ....	43839	Matame S.A. ....	43844
Casimir S.A. ....	43848	Mercapital Telecommunications S.A. ....	43864
Certificat Etoile S.A. ....	43848	Minus Participation S.A. ....	43849
CL Participations S.à r.l. ....	43845	Multilux Finance Holding S.A. ....	43865
Compagnie Financière de la Sûre S.A. ...	43847	Nauticom S.A. ....	43839
Compagnie Internationale des Marques S.A. ....	43840	Oldgate Investment S.A. ....	43826
Computer Technology International Busi- ness (C.T.I.B.) S.A. ....	43847	P.H. Invest S.A. ....	43845
Credit Suisse Real Estate Fund Internati- onal (Luxembourg) Holding S.A. ....	43848	Promotions Terres Noires S.à r.l. ....	43847
Crigalex Luxembourg S.A. ....	43838	Q.A.T. Investments S.A. ....	43870
Deluxfin S.A. ....	43864	Quest Europe E.F. Products S.à r.l. ....	43846
Electro-Bobinage S.à r.l. ....	43844	Regis France Salons SAS Luxembourg S.C.A. ....	43841
E.M.E.A. Management Services S.A. ....	43843	Regis International Franchising S.à r.l. ...	43841
Eurinca Real Estate Luxembourg S.A. ...	43870	Science 14 ....	43840
Façades Euro-Lux S.à r.l. ....	43846	Staring Capital GP Partners S.C.A. ....	43838
Fastum S.à r.l. ....	43839	Staring Capital GP S.à r.l. ....	43838
Fastum S.à r.l. ....	43839	Timmers-Bernabé ....	43845
Financière Duc S.A. ....	43843	Vantage Holdings S.A. ....	43857
Finlyinx S.A. ....	43870	WCMG (Working Capital Management Group) S.A. ....	43857
Galim Holding S.A. ....	43845	WCMG (Working Capital Management Group) S.A. ....	43856
Global Solar Fund, S.C.A., SICAR ....	43826	WK Investment S.A. ....	43872
GREENSTED HOLDINGS (Luxembourg) S.à r.l. ....	43842	World Trade Meat S.à r.l. ....	43846
Home Invest Promotions S.à r.l. ....	43857	Zwick Paul S.A. ....	43846
Iberis Holding S.A. ....	43840		

**Oldgate Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 110.008.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008040435/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05126. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

**Global Solar Fund, S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 137.053.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twentieth day of February.

Before the undersigned Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) Global Solar Fund Partners S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg,

here represented by Mr. Julien COURBIS, avocat, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Madrid, on February 20, 2008.

2) Best Regent (Asia) Group Limited, a company incorporated under the laws of British Virgin Islands, with registered and head office at Portcullis TrustNet Chambers P.O. Box 3444, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

here represented by Mr. Julien COURBIS, prenamed, by virtue of a proxy, given in Wuxi, on February 14, 2008.

3) GSF Capital Pte. Ltd, a company incorporated under the laws of Singapore, with registered and head office 20 Cecil Street Equity Plaza 14, 01 Singapore, 049705,

here represented by Mr. Julien COURBIS, prenamed, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Madrid, on February 5, 2008.

The said proxies, initialled ne varietur by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their hereabove stated capacities, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a société en commandite par actions (S.C.A.) with fixed share capital qualifying as a société d'investissement en capital à risque (SICAR) which they declare organized among themselves and the articles of incorporation of which shall be as laid down hereafter.

**Art. 1. Name.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares of the Company hereafter issued (the "Shares"), a company in the form of a société en commandite par actions (S.C.A.) with fixed share capital qualifying as a société d'investissement en capital à risque (SICAR) under the name of "Global Solar Fund, S.C.A., SICAR" (the "Company").

The Company shall be governed by the law of 15 June 2004 concerning the société d'investissement en capital à risque, as amended (the "2004 Law").

**Art. 2. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the General Partner (as defined below). Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the General Partner.

In the event that the General Partner determines that extraordinary political, economic or social events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

**Art. 3. Duration.** The Company is incorporated for a limited period of ten (10) years as from the Last Closing Date, as these terms are defined in the placement memorandum of the Company as may be amended from time to time (the

"Placement Memorandum"). This term may, in accordance with the provisions of Article 23 hereof, be extended, at the discretion of the General Partner, for up to five additional one-year periods or such other period necessary for the adequate liquidation of the Company. In any case, the Company may be subject to earlier termination with the consent of the general meeting of shareholders and of the General Partner, in accordance with the provisions of Article 23 hereof.

**Art. 4. Purpose.** The purpose of the Company is the investment of the funds available to it in risk capital within the widest meaning permitted under Art. 1 of the 2004 Law.

The Company may also invest the funds available to it in any other assets permitted by the 2004 Law and consistent with its purpose.

Furthermore, the Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfillment and development of its purpose to the fullest extent permitted under the 2004 Law.

**Art. 5. Liability.** The General Partner is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company. The holders of Ordinary Shares (as defined below) shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

**Art. 6. Determination of the investment objectives and policies.** The General Partner shall determine the investment objectives and policies of the Company as well as the course of conduct of the management and the business affairs of the Company in relation thereto, as set forth in the Placement Memorandum, in compliance with applicable laws and regulations.

#### **Art. 7. Share Capital.**

(a) The subscribed share capital of the Company shall be represented by Shares with a par value of ten thousand euro (EUR 10,000.-) each. The minimum share capital of the Company, which must be achieved within twelve (12) months after the date on which the Company has been authorized as a société d'investissement en capital à risque (SICAR) under Luxembourg law, is one million euros (EUR 1,000,000.-).

(b) The subscribed share capital of the Company shall be represented by the following two classes of Shares (the "Classes of Shares"):

(i) "General Partner Share": Share, which shall be subscribed

by the General Partner, as unlimited shareholder (actionnaire gérant commandité) of the Company; and

(ii) "Ordinary Shares": Shares, which shall be subscribed by limited shareholders (associés commanditaires).

The Classes of Shares may, as the General Partner shall determine, be of one or more different Series, the features, terms and conditions of which shall be established by the General Partner and disclosed in the Placement Memorandum.

(c) The General Partner may create other classes of shares in accordance with the provisions and subject to the requirements of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law") and of the 2004 Law.

(d) The Company has been incorporated with a subscribed share capital of forty-two million euros (EUR 42,000,000.-) divided into one (1) General Partner Share and four thousand one hundred and ninety-nine (4,199) Ordinary Shares.

(e) The General Partner is authorized to issue, in accordance with Article 9 hereof and the provisions of the Placement Memorandum, an unlimited number of partly paid-up Ordinary Shares without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscribe for the Ordinary Shares to be issued.

(f) The authorised share capital, including the subscribed share capital, is fixed at five hundred million euros (EUR 500,000,000.-) consisting of an aggregate number of one (1) General Partner Share and forty-nine thousand nine hundred and ninety-nine (49,999) Ordinary Shares with a par value of ten thousand euros (EUR 10,000.-) each. During the period of five years, from the date of the publication of these articles of incorporation, the General Partner is hereby (subject to the other provisions of these articles of incorporation) authorised to offer, allot, grant options over or grant any right or rights to subscribe for Ordinary Shares or any right or rights to convert any security into such Ordinary Shares or otherwise dispose of them to such persons, at such times and for such consideration and upon such terms and conditions as the General Partner may determine within the limit of the authorised capital.

(g) The subscribed share capital or the authorised share capital of the Company may further be increased or reduced by a resolution of the shareholders and of the General Partner adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

#### **Art. 8. Shares.**

(a) Pursuant to Article 2 of the 2004 Law, Shares are exclusively restricted to Eligible Investors, being any institutional investor, professional investor or experienced investor qualifying as a well-informed investor who meets the following conditions:

- he has confirmed in writing that he adheres to the status of well-informed investor, and
- he invests a minimum of EUR 125,000.- in the Company, or

- he has obtained an assessment made by a credit institution, another professional of the financial sector subject to rules of conduct within the meaning of Article 11 of Directive 93/22/EEC, or by a management company within the meaning of Directive 2001/107/EC certifying his expertise, his experience and his knowledge in adequately appraising an investment in risk capital.

This restriction is not applicable to the General Partner which may hold Shares without falling into one of these categories.

(b) All Shares shall be issued in registered form.

The inscription of the shareholder's name in the register of registered Shares (the "Register") evidences his right of ownership of such registered Shares. Share certificates in registered form may be issued at the discretion of the General Partner and shall be signed by the General Partner. Such signature may be either manual, or printed, or by facsimile. If Share certificates are issued and a shareholder desires that more than one Share certificate be issued for his Shares, the cost of such additional certificates may be charged to such shareholder.

All issued Shares of the Company shall be registered in the Register, which shall be kept by the General Partner or by one entity designated therefore by the Company, under the responsibility of the General Partner, and the Register shall contain the name of each shareholder, his residence, registered office or elected domicile, the number of Shares held by him and banking references. Until notices to the contrary shall have been received by the Company, it may treat the information contained in the Register as accurate and up to date and may in particular use the inscribed addresses for the sending of notices and announcements and the inscribed banking references for the making of any payments.

(c) Transfers, pledges or assignments of Shares shall be effected by inscription of the transfer, pledge, assignment to be made in the Register, upon (i) the prior written consent of the General Partner, which shall not unreasonably be withheld, and (ii) the prior delivery to the Company of the transfer form provided therefore by the Company along with other instruments of transfer satisfactory to the Company, and/or (iii) the written assumption by the transferee, pledgee or assignee, prior to the transfer, pledge or assignment, of all outstanding obligations of the transferor, pledgor or assignor under the subscription agreement entered into by the transferor, pledgor or assignor, and, if Share certificates have been issued, the relevant Share certificates; it being understood that the Company will not give effect to any transfer of Shares to any investor who may not be considered as an Eligible Investor.

(d) If any shareholder can prove to the satisfaction of the Company that his Share certificate has been mislaid, lost, stolen or destroyed, then, at his request, a duplicate certificate may be issued under such conditions as the Company may determine subject to applicable provisions of the applicable law. At the issuance of the new Share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original Share certificate in place of which the new one has been issued shall become void. Mutilated Share certificates may be exchanged for new ones by order of the Company. The mutilated certificates shall be delivered to the Company and shall be annulled immediately. The Company may, at its election, charge the shareholder for the costs of a duplicate or for a new Share certificate and all reasonable expenses incurred by the Company in connection with the issuance and registration thereof, or in connection with the cancellation of the old certificate.

(e) Each Share (General Partner Share or Ordinary Shares) grants the right to one vote at every general meeting of shareholders.

(f) The Company recognizes only one single owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint one single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s).

(g) Each holder of Ordinary Shares shall be asked to sign a subscription agreement irrevocably committing to make all subscriptions and payments for the entire committed amount.

**Art. 9. Issue of Shares.** The General Partner is authorized to issue at any time, within the limits of Article 7 above, an unlimited number of Ordinary Shares on the dates or periods, as determined by the General Partner, on which shareholders may commit to subscribe for Ordinary Shares (each a "Closing") and as shall be further described in the Placement Memorandum.

Payments for the relevant Shares shall be made on a Closing Date, as these terms are defined in the Placement Memorandum, or on any other date and under the terms and conditions as determined by the General Partner and as indicated and more fully described in the Placement Memorandum. The modes of payment in relation to such subscriptions shall be determined by the General Partner and specified and more fully described in the Placement Memorandum.

The General Partner may determine any other subscription conditions such as minimum commitments on Closings, subsequent commitments, default interests or restrictions on ownership. Such other conditions shall be disclosed and more fully described in the Placement Memorandum.

The General Partner may delegate, under its responsibility, to any director, manager, officer or other duly authorised agent the power to accept subscriptions for new Shares and to deliver them.

**Art. 10. Redemption of Shares.** The Company is a closed-ended company and thus unilateral redemption requests by the shareholders may not be accepted by the Company.

The Company may, however, redeem Shares whenever the General Partner considers a redemption to be in the best interests of the Company or in order to repay shareholders a portion of their capital invested, in accordance with the terms of the Placement Memorandum and taking into account that the minimum share capital shall not be lower than one million euros (EUR 1,000,000.-).

Shares may be redeemed on a pro-rata basis between existing shareholders, for example (i) if the value of the assets of the Company has decreased to an amount determined by the General Partner to be below the minimum level for the Company to be operated in an economically efficient manner or, (ii) if there has been an adverse change in the economic or political situation, or for any other reason as set forth in the Placement Memorandum.

Shares redeemed may be cancelled at the discretion of the General Partner.

Redemptions will be made in accordance with the principles set forth in the Placement Memorandum.

In addition thereto, the Shares may be redeemed compulsorily if a shareholder ceases to be or is found not to be an Eligible Investor. Such compulsory redemption shall be made under the conditions set forth in the Placement Memorandum.

The Company shall have the right, if the General Partner so determines, to satisfy payment of the redemption price to any shareholder who agrees, in specie by allocating to the shareholder investments from the portfolio of assets of the Company equal to the value of the Shares to be redeemed. The nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other shareholders of the Company and the valuation used shall be confirmed by a special report of the independent auditor of the Company. The costs of any such transfers shall be borne by the transferee, as further detailed in the Placement Memorandum.

**Art. 11. Conversion of Shares.** Conversions of Shares from one Class of Shares into another are not allowed.

**Art. 12. Determination of the Net Asset Value.** The net asset value of each Class of Shares of the Company (the "Net Asset Value") will be determined under the responsibility of the General Partner in the Company's reference currency (as determined in the Placement Memorandum) on each Valuation Date as further defined in the Placement Memorandum.

The Net Asset Value per Class of Shares is equal, on any Valuation Date, to the difference between the value of the gross assets of the Company attributable to a Class of Shares and the value of the liabilities of the Company attributable to such Class of Shares. The same principles will apply as to the calculation of the Net Asset Value of Series of Shares within a Class of Shares.

The Net Asset Value per Share of that Class of Shares on a Valuation Date equals the Net Asset Value of that Class of Shares on that Valuation Date divided by the total number of Shares of that Class then outstanding on that Valuation Date.

The Net Asset Value of the Company is equal to the difference between the value of its gross assets and its liabilities.

The value of the assets of the Company shall be determined as follows:

(1) the value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless it is unlikely to be received in which case the value thereof shall be arrived at after making such discount as the General Partner may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;

(2) any transferable security and any money market instrument negotiated or listed on a stock exchange or any other organized market will be valued on the basis of the last known closing price, unless this price is not representative, in which case the value of such asset will be determined on the basis of its foreseeable realization value estimated by the General Partner in good faith;

(3) investments in private equity securities other than the securities mentioned above will be valued according to the guidelines and principles for valuation of portfolio companies set out by the European Venture Capital Association (EVCA);

(4) the value of any other assets of the Company will be determined on the basis of the acquisition price thereof including all costs, fees and expenses connected with such acquisition or, if such acquisition price is not representative, on the reasonably foreseeable sales price thereof determined prudently and in good faith by the General Partner.

**Art. 13. Suspension of the Determination of the Net Asset Value.** The General Partner may suspend the determination of the Net Asset Value during:

a) the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposals or accurate valuation of a substantial portion of the assets owned by the Company would be impracticable;

b) any breakdown in the means of information normally employed in determining the price or value of any of the investments or current stock exchange or market price; and

c) any period when any of the principal stock exchanges or markets, on which any substantial portion of the investments of the Company is quoted or dealt in, is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended.

**Art. 14. General Partner.** The Company shall be managed by Global Solar Fund Partners S.à r.l. (associé gérant commandité), a company incorporated under the laws of Luxembourg (herein referred to as the "General Partner").

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the General Partner from acting as General Partner of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided an administrator, who needs not be a shareholder, is appointed to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for the amendment of these articles of incorporation, a successor general partner. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

Any such appointment of a successor general partner shall not be subject to the approval of the General Partner.

**Art. 15. Powers of the General Partner.** The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition within the purpose of the Company.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of incorporation to the general meeting of shareholders are within the powers of the General Partner.

The General Partner may appoint investment advisors and managers, as well as any other management or administrative agents in compliance with the provisions of the 1915 Law. The General Partner may, under its responsibility, enter into agreements with such persons or companies for the provision of their services, the delegation of powers to them, and the determination of their remuneration to be borne by the Company.

**Art. 16. Signatory Authority.** Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the sole signature of the General Partner or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the General Partner.

**Art. 17. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner or any one or more of the managers or officers of the General Partner is interested in, or is a director, officer or employee of, such other company or firm.

Any manager or officer of the General Partner who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 18. Depositary.** The Company will enter into a depositary agreement with a Luxembourg bank (the "Depositary") which meets the requirements of the 2004 Law.

The Company's securities, cash and other permitted assets will be held in custody by or in the name of the Depositary, which will fulfil the obligations and duties provided for by the 2004 Law.

If the Depositary desires to withdraw, the General Partner shall use its best efforts to find a successor depositary within two months of the effectiveness of such withdrawal. Until the Depositary is replaced, which must happen within such period of two months, the Depositary shall take all necessary steps to prudently preserve the interests of the shareholders of the Company.

The General Partner may terminate the appointment of the Depositary but shall not remove the Depositary unless and until a successor depositary shall have been appointed to act in the place thereof.

The duties of the Depositary shall respectively cease:

- a) in the case of the Depositary's voluntary withdrawal or its removal by the Company; until it is replaced, the foregoing provisions under the third paragraph of this Article shall apply;
- b) in the case the Depositary or the Company has been declared bankrupt, entered into an accommodation with creditors, obtained a suspension of payment, has been put under court controlled management becomes the subject of a similar proceeding or has been placed in liquidation; and
- c) in the case that the Luxembourg Supervisory Authority withdraws its authorization of the Company or the Depositary.

**Art. 19. General Meeting of Shareholders.** The general meeting of shareholders shall represent all the shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, any resolution of the general meeting of shareholders amending the present articles of incorporation or creating rights or obligations vis-à-vis third parties must be approved by the General Partner.

Any resolution of a meeting of shareholders to the effect of amending the present articles of incorporation must be passed with (i) a presence quorum of fifty (50) per cent of the share capital, (ii) the approval of a majority of at least two-thirds (2/3) of the shareholders present or represented and voting at the meeting and (iii) the consent of the General Partner.

General meetings of shareholders shall be convened by the General Partner in accordance with applicable law. It may also be called upon the request of shareholders representing at least 10% of the subscribed share capital.

The annual general meeting of shareholders shall be held on April 1st at 9.00 a.m. (Luxembourg time) at the registered office of the Company or at a place specified in the notice of meeting. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, general meetings may take place without notice of meeting.

A shareholder may act at any general meeting by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder and who may be a manager of the General Partner.

**Art. 20. Fiscal Year.** The Company's fiscal year commences on 1st January and ends on 31st December of the same year.

**Art. 21. Annual Report.** The Company shall publish one annual audited report within a period of six (6) months as of the end of the fiscal year concerned.

**Art. 22. Distributions.** The right to dividends or distributions with respect to each Class of Shares are determined by the General Partner and further described in the Placement Memorandum.

Distributions shall be made, at the discretion of the General Partner, i.e., by means of dividends, return of share premium (if any), or, as the case may be, by the redemption of Shares, as further described in the Placement Memorandum.

**Art. 23. Liquidation.** The Company has been incorporated for a limited term of ten (10) years as from the Last Closing Date, subject to extensions, upon proposal of the General Partner, by decision of the general meeting of shareholders for a maximum of five additional one-year periods, or such period necessary for the adequate liquidation of the Company, subject to the quorum and majority requirements necessary for the amendment of these articles of incorporation.

The General Partner may, at any time, prior to the term above, convene a general meeting of shareholders in order to resolve upon the liquidation of the Company. Such resolution may only be passed subject to the quorum and majority requirements necessary for the amendment of these articles of incorporation.

In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or more liquidators (which may be the General Partner) as appointed by the general meeting of shareholders having decided the liquidation of the Company and which shall determine its/their powers and remuneration.

Cash assets which have not been claimed by shareholders at the close of the liquidation will be deposited in escrow with the Caisse de Consignation in Luxembourg. Should such amounts not be claimed within the prescribed period of thirty years, they may be forfeited.

**Art. 24. Independent Auditor.** The Company shall maintain at all times as its independent auditor a firm of independent reputable public accountants appointed by the general meeting of Shareholders.

**Art. 25. Applicable Law.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the 1915 Law and the 2004 Law, as such laws have been or may be amended from time to time.

#### *Subscription and payment*

The capital has been subscribed as follows:

Name of Subscriber	Number of subscribed shares
1.- Global Solar Fund Partners S.à r.l. . . . . .	one (1) General Partner Share
2.- Best Regent (Asia) Group Limited . . . . .	three thousand two hundred (3,200) Ordinary Shares
3.- GSF Capital Pte. Ltd . . . . .	nine hundred and ninety-nine (999) Ordinary Shares

Upon incorporation, the General Partner Share and the four thousand one hundred and ninety-nine (4,199) Ordinary Shares were partly paid-up to 5%, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on 31st December 2008.

The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2009.

The first annual report of the Company will be dated as of 31 December 2008.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately 11,000 euros.

#### *Resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders have resolved that:

The registered office of the Company shall be at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

The independent auditor for the Company shall be Ernst & Young S.A., 7 Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach. The term of office of the auditor shall expire at the close of the annual general meeting of shareholders approving the accounts as of the financial year 2008.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, said persons signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingtième jour de février.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Ont comparu:

1) Global Solar Fund Partners S.à r.l., une société enregistrée et existant sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg,

représentée par Monsieur Julien COURBIS, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Madrid, le 20 février 2008.

2) Best Regent (Asia) Group Limited, une société enregistrée et existant sous les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Portcullis TrustNet Chambers P.O. Box 3444, Road Town, Tortola, lies Vierges Britanniques,

représentée par Monsieur Julien COURBIS, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Wuxi, le 20 février 2008.

3) GSF Capital Pte. Ltd, une société enregistrée et existant sous les lois de Singapour, ayant son siège social à 20 Cecil Street Equity Plaza 14, 01 Singapore, 049705,

représentée par Mr Julien COURBIS, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Madrid, le 5 février 2008.

Lesquelles procurations, signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte et soumises en même temps aux formalités d'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'établir l'acte de constitution d'une société en commandite par actions (S.C.A.) ayant un capital social fixe, qualifiée de société d'investissement en capital à risque (SICAR), qu'ils déclarent organiser entre eux et d'arrêter les Statuts tels que stipulés ci-après

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il est formé par les présents Statuts entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions de la société émises ci-après (les "Actions"), une société sous la forme d'une société en commandite par actions (S.C.A.) ayant un capital social fixe, qualifiée de société d'investissement en capital à risque sous la dénomination de "Global Solar Fund, S.C.A., SICAR" (la "Société").

La Société sera soumise à la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque, telle que modifiée (la "Loi de 2004").

**Art. 2. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être créé, sur décision de l'Associé Commandité (tel que défini ci-dessous), des succursales, filiales ou autres bureaux, tant au Grand Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger. Le siège social pourra être transféré dans la même commune sur simple décision de l'Associé Commandité.

Au cas où l'Associé Commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la facilité de communication entre ce siège et l'étranger, ont eu lieu ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée limitée de dix (10) ans à partir de la Date du Dernier Closing, tels que ces termes sont définis dans le prospectus de la Société, tel qu'il peut être modifié ultérieurement (le "Prospectus"). Ce terme peut, conformément aux dispositions de l'article 23 ci-après, être prolongé, à la discrétion de l'Associé Commandité, pour cinq périodes additionnelles d'un an ou toute autre période nécessaire pour la liquidation de la Société. En tous les cas, la Société peut être liquidée antérieurement sous réserve de l'accord de l'assemblée générale des actionnaires et de l'Associé Commandité, conformément aux dispositions de l'article 23 ci-après.

**Art. 4. Objet.** L'objet de la Société est le placement des fonds dont elle dispose en capital à risque, au sens le plus large autorisé par l'article 1<sup>er</sup> de la Loi de 2004.

La Société peut également investir les fonds dont elle dispose en tous autres avoirs autorisés par la Loi de 2004 et compatibles avec son objet.

Par ailleurs, la Société pourra prendre toutes les mesures et faire toutes les opérations qu'elle jugera utiles au développement et à l'accomplissement de son objet au sens le plus large autorisé par la Loi de 2004.

**Art. 5. Responsabilité.** L'Associé Commandité est solidairement et indéfiniment responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées au moyen des actifs de la Société. Les détenteurs d'Actions Ordinaires (telles que définies ci-après) s'abstiendront d'agir au nom de la Société de quelque manière ou en quelque capacité que ce soit, si ce n'est en exerçant leurs droits d'actionnaires lors des assemblées générales, et ne seront engagés que dans la limite de leurs apports à la Société.

**Art. 6. Détermination des objectifs et des politiques d'investissement.** L'Associé Commandité devra déterminer les objectifs et les politiques de la Société ainsi que la conduite de la gestion et des affaires de la Société, telle que déterminée dans le Prospectus, conformément aux lois et réglementations en vigueur.

#### **Art. 7. Capital Social.**

(a) Le capital social souscrit de la Société sera représenté par des Actions ayant une valeur nominale de dix mille euros (€ 10.000,-) chacune. Le capital social minimum de la Société, qui doit être atteint dans un délai de douze (12) mois à partir de la date d'agrément de la Société en tant que société d'investissement en capital à risque soumise à la loi luxembourgeoise, est d'un million d'euros (€ 1.000.000,-).

(b) Le capital social souscrit de la Société sera représenté par les deux classes d'actions (les "Classes d'Actions") suivantes:

(i) "Action d'Associé Gérant Commandité": Action qui sera souscrite par l'Associé Commandité, comme actionnaire gérant commandité de la Société; et

(ii) "Actions Ordinaires": Actions qui seront souscrites par les associés commanditaires.

Les Classes d'Actions pourront être, à la discrétion de l'Associé Commandité, d'une ou plusieurs Séries dont les caractéristiques, les termes et les conditions seront établis par l'Associé Commandité et insérés dans le Prospectus.

(c) L'Associé Commandité peut créer d'autres classes d'actions conformément aux dispositions et sous réserve des exigences de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi de 1915") et de la Loi de 2004.

(d) La Société a été constituée avec un capital social souscrit de quarante-deux millions d'euros (EUR 42.000.000,-), divisé en une (1) Action d'Associé Gérant Commandité et quatre mille cent quatre-vingt-dix-neuf (4.199) Actions Ordinaires.

(e) L'Associé Commandité est autorisé, conformément l'article 9 des présents Statuts et aux dispositions du Prospectus, à émettre un nombre illimité d'Actions Ordinaires totalement ou partiellement libérées sans réserver aux actionnaires existants un droit de souscription préférentiel de souscrire les Actions Ordinaires à émettre.

(f) Le capital social autorisé, incluant le capital social souscrit, est fixé à cinq cents millions d'euros (EUR 500.000.000,-), consistant en un nombre total de une (1) Action d'Associé Gérant Commandité et quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (49.999) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de dix mille euros (EUR 10.000,-) chacune. Durant la période de cinq ans à compter de la date de publication de ces Statuts, l'Associé Commandité est (sous réserve d'autres dispositions de ces Statuts) autorisé à offrir, attribuer, accorder des options ou accorder tous droits de souscription pour de telles Actions Ordinaires ou tous droits de convertir tout titre en Actions Ordinaires ou le droit d'en disposer, à tout moment, pour toute contrepartie et conformément aux conditions déterminés par l'Associé commandité.

(g) Le capital social souscrit ou le capital social autorisé de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des actionnaires et de l'Associé Commandité adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

#### **Art. 8. Actions.**

(a) Conformément à l'Article 2 de la Loi de 2004, les Actions sont réservées exclusivement à des Investisseurs Eligibles, à savoir tout investisseur institutionnel, investisseur professionnel ou investisseur expérimenté qualifié d'investisseur averti qui remplit les conditions suivantes:

- il a déclaré par écrit son adhésion au statut d'investisseur averti, et
- il investit un minimum de € 125.000,- dans la Société, ou
- il bénéficie d'un appréciation, de la part d'un établissement de crédit, d'un autre professionnel du secteur financier soumis à des règles de conduite au sens de l'article 11 de la directive 93/22/CEE, ou d'une société de gestion au sens de la directive 2001/107/CE certifiant son expertise, son expérience et sa connaissance pour apprécier de manière adéquate un placement en capital à risque.

Cette restriction n'est pas applicable à l'Associé Commandité qui peut détenir des Actions sans tomber dans l'une de ces catégories.

(b) Toutes les Actions seront émises sous forme nominative.

La propriété des Actions nominatives s'établit par une inscription sur le registre des actionnaires (le "Registre"). Des certificats d'Actions nominatives peuvent être délivrés à la discrétion de l'Associé Commandité et doivent être signés par l'Associé Commandité. Cette signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit envoyée par télécopie. Dans l'hypothèse où des certificats d'Actions sont émis, si un actionnaire souhaite que plusieurs certificats d'Actions lui soient délivrés pour ses Actions, le coût y afférent peut être mis à sa charge.

Toutes les Actions de la Société émises doivent être enregistrées dans le Registre tenu par l'Associé Commandité ou par une entité désignée par la Société à cet effet, sous la responsabilité de l'Associé Commandité, et le Registre renseigne le nom de chaque actionnaire, sa résidence, son siège social ou son domicile, le nombre et la Classe d'Actions qu'il détient, et les références bancaires. A défaut de communication écrite en sens contraire, la Société peut considérer l'information contenue dans le Registre comme exacte et à jour et peut notamment utiliser les adresses y inscrites pour l'envoi des communications et informations ainsi que les références bancaires y inscrites pour tout paiement.

(c) Les transferts, mises en gage ou les cessions d'Actions seront effectifs par l'inscription du transfert, de la sûreté ou de la cession à faire dans le Registre suivant (i) le consentement écrit préalable de l'Associé Commandité, lequel ne sera pas refusé de manière déraisonnable, et (ii) délivrance préalable à la Société du formulaire de transfert fourni par la Société accompagné de tous les autres documents de transfert exigés par la Société et/ou (iii) un accord écrit de l'acheteur, du créancier gagiste ou du cessionnaire préalable au transfert, mise en gage ou cession dans lequel il s'engage pleinement et complètement à assumer les obligations restantes du vendeur, du créancier gagiste ou du cédant en vertu du contrat de souscription conclu par le vendeur, le créancier gagiste ou le cédant, et, si des certificats d'Actions ont été émis, les certificats d'Actions adéquats; étant entendu que la Société ne donnera aucun effet à un transfert d'Actions à un investisseur qui ne sera pas considéré comme un Investisseur Eligible.

(d) Si un actionnaire peut prouver à la Société, qu'un certificat d'Action a été égaré, perdu, volé ou détruit, alors, à sa demande, un double pourra être émis selon les conditions fixées par la Société, d'après les dispositions concernées de la loi applicable. A l'émission du nouveau certificat d'Action, sur lequel il sera inscrit qu'il s'agit d'un double, le certificat d'Action original à la place duquel le nouveau a été émis deviendra nul. Les certificats d'Actions détériorés pourront être échangés par des nouveaux sur ordre de la Société. Les certificats détériorés seront remis à la Société et seront annulés immédiatement. Les coûts d'un duplicata ou pour un nouveau certificat d'Action et toutes les dépenses raisonnables supportées par la Société en relation avec l'émission et l'enregistrement, ou en relation avec l'annulation de l'ancien certificat pourront être mis à la charge de l'actionnaire, sur décision de la Société.

(e) Chaque Action (Action d'Associé Gérant Commandité ou Actions Ordinaires) donne droit à un vote à chaque assemblée d'actionnaires.

(f) La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Action(s) est détenue conjointement ou si la propriété d'une ou plusieurs Action(s) est litigieuse, les personnes invoquant un droit sur cette (ces) Action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la (les) Action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à cette (ces) action(s).

(g) Chaque propriétaire d'Actions Ordinaires devra signer un contrat de souscription l'engageant de manière irrévocable à faire toutes les souscriptions et tous les paiements pour le montant total de son engagement.

**Art. 9. Emission d'Actions.** L'Associé Commandité est autorisé à émettre à tout moment, dans les limites de l'Article 7 ci-dessus, un nombre illimité d'Actions Ordinaires aux dates ou périodes déterminées par l'Associé Commandité, pendant lesquelles les actionnaires peuvent s'engager à souscrire des Actions Ordinaires (chacune un "Closing"), tel que plus amplement détaillé dans le Prospectus.

Les paiements des Actions concernées seront effectués lors d'une Date de Closing, tels que ces termes sont définis dans le Prospectus ou à toute autre date et selon les termes et conditions tels que déterminés par l'Associé Commandité et tels qu'indiqués et plus amplement détaillés dans le Prospectus. Les modes de paiement de ces souscriptions sont déterminés par l'Associé Commandité et plus amplement détaillés dans le Prospectus.

L'Associé Commandité peut déterminer discrétionnairement toute autre condition de souscription telle que l'engagement minimum durant les Closings, engagements supplémentaires, intérêts de défaut ou restriction sur la propriété. Ces conditions seront indiquées et plus amplement détaillées dans le Prospectus.

L'Associé Commandité peut déléguer, sous sa responsabilité, à tout administrateur, gestionnaire, fondé de pouvoir ou tout autre agent dûment agréé, le pouvoir d'accepter des souscriptions pour de nouvelles actions et de les délivrer.

**Art. 10. Rachat d'Actions.** La Société est une société d'investissement de type fermé, et, par conséquent, les demandes unilatérales de rachat par les actionnaires ne sont pas acceptées par la Société.

La Société, néanmoins, peut procéder au rachat d'Actions lorsque l'Associé Commandité considère que le rachat est réalisé dans l'intérêt de la Société ou dans le but de rembourser aux actionnaires une part de leurs capitaux investis, conformément aux dispositions du Prospectus et en tenant compte du fait que le capital social minimum ne sera en aucun cas en deçà d'un million d'euros (€1.000.000,-).

Les Actions peuvent être rachetées au prorata entre les actionnaires existants, par exemple (i) si la valeur des actifs de la Société a chuté à un montant déterminé par l'Associé Commandité comme étant inférieur au niveau minimum permettant à la Société d'être gérée d'une manière économiquement efficiente ou, (ii) si un changement défavorable dans la situation économique ou politique a eu lieu, ou pour toute autre raison prévue dans le Prospectus.

Les Actions rachetées peuvent être annulées à la discrétion de l'Associé Commandité.

Le rachat aura lieu conformément aux principes prévus dans le Prospectus.

En outre, les Actions seront rachetées de manière forcée si un actionnaire cesse d'être, ou est constaté ne pas être un Investisseur Eligible, auquel cas le rachat aura lieu dans les conditions prévues dans le Prospectus.

La Société aura le droit, si l'Associé Commandité en décide ainsi, de satisfaire au paiement du prix de rachat à chaque actionnaire y consentant par l'attribution en nature des investissements provenant du portefeuille de la Société, d'une valeur égale à la valeur des Actions à racheter. La nature et le type d'avoirs à transférer en pareil cas seront déterminés sur une base équitable et raisonnable sans porter préjudice aux intérêts des autres actionnaires de la Société et l'évaluation dont il sera fait usage devra être confirmée par un rapport spécial du réviseur d'entreprises agréé de la Société. Les coûts de tels transferts devront être supportés par le ou les cessionnaire(s), tel que plus amplement détaillé dans le Prospectus.

**Art. 11. Conversion des Actions.** Les conversions d'Actions d'une Classe dans une autre ne sont pas autorisées.

**Art. 12. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire.** La valeur nette d'inventaire de la Société (la "Valeur Nette d'Inventaire") sera déterminée par l'Associé Commandité, dans la devise de référence de la Société (telle que spécifiée dans le Prospectus), lors de chaque Jour d'Evaluation, tel que défini dans le Prospectus.

La Valeur Nette d'Inventaire par Action de chaque Classe d'Actions est égale, au Jour d'Evaluation concerné, à la différence entre la valeur des avoirs bruts de la Société attribuables à une Classe d'Actions et la valeur des engagements de la Société attribuables à ladite Classe d'Actions.

Les mêmes principes s'appliqueront pour le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des Séries d'Actions au sein d'une Classe d'Actions.

La Valeur Nette d'inventaire par Action de cette Classe d'Actions un Jour d'Evaluation donné est égale à la Valeur Nette d'inventaire de cette Classe d'Actions, ce Jour d'Evaluation, divisée par le nombre total d'Actions en circulation dans cette Classe d'Actions au Jour d'Evaluation concerné.

La valeur des actifs nets de la Société est égale à la différence entre la valeur de ses actifs bruts et de ses engagements. L'Evaluation de la Société est déterminée de la façon suivante:

(1) la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance et des dividendes en espèce et intérêts annoncés ou échus mais non encore encaissés, sera réputée être le montant total de ces avoirs, sauf s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être reçue, auquel cas ladite valeur sera déterminée en retranchant un montant que l'Associé Commandité estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs;

(2) toute valeur mobilière et tout instrument du marché monétaire coté ou négocié sur une bourse de valeurs ou sur tout autre marché organisé seront évalués sur base du dernier prix de clôture connu, à moins que ce prix ne soit pas représentatif; auquel cas, l'évaluation de tels actifs sera basée sur leur valeur de réalisation prévisible que l'Associé Commandité estimera de bonne foi;

(3) les investissements dans les titres de private equity autre que les valeurs mentionnées ci-dessus seront évalués conformément aux directives et principes relatifs à l'évaluation des sociétés cibles établis par l'Association Européenne du Capital Risque (AECR);

(4) la valeur de tout autre avoir de la Société sera déterminé sur la base de leur prix d'acquisition, incluant tous les coûts, commissions et dépenses liés à une telle acquisition ou, si un tel prix d'acquisition n'est pas représentatif, sur le prix de vente raisonnablement prévisible déterminé prudemment et de bonne foi par l'Associé Commandité.

**Art. 13. Suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire.** L'Associé Commandité peut suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire lorsque:

a) il existe une situation d'urgence à la suite de laquelle il est impossible pour la Société de disposer ou d'évaluer une partie substantielle de ses avoirs;

b) les moyens de communication normalement employés pour déterminer le prix ou la valeur des investissements ou le cours en bourse ou sur un autre marché sont hors service; et

c) l'une des principales bourses de valeurs ou autres marchés sur lesquels une partie substantielle des investissements de la Société est cotée ou négociée, est fermé pour une raison autre que les congés normaux, ou pendant toute période durant laquelle les transactions y sont restreintes ou suspendues.

**Art. 14. Associé Commandité.** La Société sera gérée par Global Solar Fund Partners S.à r.l. (associé gérant commandité), une société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg (ci-après l'"Associé Commandité").

En cas d'incapacité légale, de liquidation ou de toute autre situation permanente empêchant l'Associé Commandité d'agir comme Associé Commandité de la Société, la Société ne sera pas immédiatement dissoute et liquidée; un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, est désigné pour effectuer les actes urgents ou simplement administratifs, jusqu'à ce qu'une assemblée générale des actionnaires soit convoquée, dans les quinze (15) jours de la désignation de l'administrateur. Au cours de cette assemblée générale, les actionnaires pourront désigner, en accord avec le quorum et la majorité requis pour la modification des Statuts, un remplaçant à l'Associé Commandité. Si ladite désignation n'a pas lieu, la Société sera dissoute et liquidée.

La désignation d'un remplaçant à l'Associé Commandité ne sera pas soumise à l'approbation de l'Associé Commandité.

**Art. 15. Pouvoirs de l'Associé Commandité.** L'Associé Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la loi ou par les présents Statuts, sont de la compétence de l'Associé Commandité.

L'Associé Commandité peut désigner des conseillers en investissement et des gestionnaires, de même que tout autre agent administratif ou de gestion conformément aux dispositions de la Loi de 1915. L'Associé Commandité peut, sous sa responsabilité, conclure des contrats avec de telles personnes physiques ou morales pour l'accomplissement de leurs services, la délégation de pouvoirs et la détermination de la rémunération supportée par la Société.

**Art. 16. Signature.** La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature de l'Associé Commandité ou par la(les) signature(s) de toute personne à laquelle tel pouvoir de signature a été délégué par l'Associé Commandité.

**Art. 17. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou entreprises ne pourront être invalidés par le fait que l'Associé Commandité ou tout autre administrateur ou fondé de pouvoir de l'Associé Commandité a un intérêt dans une telle société ou entreprise, ou est un administrateur, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou entreprise.

Tout directeur ou collaborateur de l'Associé Commandité agissant comme administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société conclut un contrat ou entre en relation, ne pourra pas, en raison d'un tel lien avec telle autre société ou entreprise, être empêché d'examiner et de voter ou d'agir sur de tels sujets concernant tel contrat ou telle affaire.

**Art. 18. Dépositaire.** La Société conclura un contrat de dépôt avec un établissement bancaire luxembourgeois (le "Dépositaire") répondant aux conditions prévues par la Loi de 2004.

Les valeurs, les espèces et autres avoirs autorisés de la Société seront déposés auprès ou au nom du Dépositaire, qui sera tenu des obligations et devoirs mis à sa charge par la Loi de 2004.

Si le Dépositaire désire résilier le contrat de dépôt, l'Associé Commandité devra faire diligence de trouver un Dépositaire remplaçant dans un délai de deux mois à compter de la date d'effet de la résiliation. Jusqu'à la date de son remplacement, qui doit avoir lieu au cours de cette période de deux mois, le Dépositaire est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires à une gestion prudente et la bonne préservation des intérêts des actionnaires de la Société.

L'Associé Commandité peut mettre fin aux fonctions du Dépositaire à tout moment mais ne peut révoquer le dépositaire que si un nouveau Dépositaire a été désigné en vue d'agir à la place du Dépositaire.

Les fonctions du Dépositaire prendront fin:

- a) en cas de retrait du Dépositaire intervenu de sa propre initiative ou celle de la Société; en attendant son remplacement les dispositions ci-dessus du troisième paragraphe du présent article s'appliqueront;
- b) au cas où le Dépositaire ou la Société a été déclaré en faillite, admis au bénéfice du concordat, du sursis de paiement, de la gestion contrôlée ou d'une mesure analogue ou mis en liquidation;
- c) au cas où l'Autorité de surveillance luxembourgeoise retire son agrément à la Société ou au Dépositaire.

**Art. 19. Assemblées générales des actionnaires.** L'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, réaliser ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, étant entendu, que chaque résolution de l'assemblée générale modifiant les Statuts ou créant des droits ou des obligations vis-à-vis des tiers doit être approuvée par l'Associé Commandité.

Toute résolution de l'assemblée générale des actionnaires ayant pour effet de modifier les Statuts doit être prise avec (i) un quorum de cinquante (50) pourcents du capital social, (ii) l'approbation de la majorité des deux-tiers (2/3) des actionnaires présents ou représentés et votant à l'assemblée et (iii) le consentement de l'Associé Commandité.

Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées par l'Associé Commandité, conformément à la loi applicable. Elles pourront également être convoquées à la demande d'actionnaires représentant au moins 10% du capital social souscrit.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit le 1<sup>er</sup> avril à 9 heures (heure de Luxembourg), au siège social de la Société ou dans tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation. Si ce jour est un jour férié bancaire ou légal au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se réunira le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils se considèrent comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, les assemblées générales peuvent avoir lieu sans convocation.

Un actionnaire peut agir à une assemblée générale en donnant une procuration écrite à une autre personne, qui n'a pas besoin d'être actionnaire et qui peut être un gérant de l'Associé Commandité.

**Art. 20. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et s'achève le 31 décembre de la même année.

**Art. 21. Rapport annuel.** La Société publie un rapport annuel audité dans les six (6) mois à compter de la fin de l'exercice social concerné.

**Art. 22. Distributions.** Le droit aux dividendes ou aux distributions pour chaque Classe d'Actions sont déterminés par l'Associé Commandité et décrits dans le Prospectus.

Les distributions devront être faites à la discrétion de l'Associé Commandité, au moyen de dividendes, retour de primes (s'il y en a), ou, éventuellement, par le rachat d'Actions, tel que décrit dans le Prospectus.

**Art. 23. Liquidation.** La Société est constituée pour une durée limitée de dix ans à compter de la Date du Dernier Closing, sous réserve de prolongations, sur proposition de l'Associé Commandité, suivant décision de l'assemblée générale des actionnaires, pour un maximum de cinq périodes additionnelles d'un an ou toute autre période nécessaire pour la liquidation de la Société, sous réserve des conditions de majorité et de présence requises pour la modifications de ces statuts.

L'Associé Commandité peut, à tout moment avant le terme ci-dessus, convoquer une assemblée générale extraordinaire des actionnaires afin de décider de liquider la Société. Cette décision ne pourra être adoptée que si les conditions de quorum et de vote requises pour les modifications des présents Statuts sont réunies.

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être l'Associé Commandité) nommé(s) par l'assemblée générale qui a décidé la dissolution et qui déterminera ses/leurs pouvoirs ainsi que ses/leurs émoluments.

Les montants qui n'ont pas été réclamés par les actionnaires lors de la clôture de la liquidation seront consignés auprès de la Caisse de Consignation à Luxembourg. A défaut de réclamation avant l'expiration de la période de prescription de trente ans, les montants consignés ne pourront plus être retirés.

**Art. 24. Réviseur d'entreprises agréé.** La Société doit avoir de façon permanente comme réviseur d'entreprises agréé une société de réviseurs d'entreprises agréés et de bonne réputation ("réviseur d'entreprises agréé"), nommée par l'assemblée générale des actionnaires, conformément à la loi applicable.

**Art. 25. Loi applicable.** Toutes les matières non régies par les présents Statuts seront soumises aux dispositions de la Loi de 1915 et de la Loi de 2004, telles que ces lois ont été ou seront modifiées en temps opportun.

#### *Souscription et paiement*

Le capital a été souscrit comme suit:

Nom du souscripteur	Nombre d'actions souscrites
1.- Global Solar Fund Partners S.à r.l. . . . . .	une (1) Action d'Associé Gérant Commandité
2.- Best Regent (Asia) Group Limited . . . . .	trois mille deux cents (3.200) Actions Ordinaires
3.- GSF Capital Pte. Ltd . . . . .	neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (999) Actions Ordinaires

A la constitution, l'Action d'Associé Gérant Commandité et les quatre mille cent quatre-vingt-dix-neuf (4.199) Actions Ordinaires ont été partiellement libérées à hauteur de 5%, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2008.

La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2009.

Le premier rapport annuel de la Société sera daté du 31 décembre 2008.

#### *Frais*

Les dépenses, coûts, rémunérations ou frais, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence de sa constitution, sont estimés à environ EUR 11.000,-.

#### *Résolutions*

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

Le siège social de la Société est établi 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

Le réviseur d'entreprises agréé de la Société est Ernst & Young S.A., établi 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach. Le mandat donné au réviseur d'entreprises agréé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires appelée à approuver les comptes de l'exercice social de 2008.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais constate que sur demande du mandataire des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. COURBIS, H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 février 2008 LAC/2008/8984. — Reçu mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le quatorze mars de l'an deux mille huit.

H. HELLINCKX.

Référence de publication: 2008039398/242/661.

(080042335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2008.

---

**Staring Capital GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 90.185.

---

Le bilan de la société au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008040423/655/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03890C. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

---

**Staring Capital GP Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 90.186.

---

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signatures

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008040427/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03887. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

---

**LCE Lux Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 101.964.

---

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HALSEY GROUP SARL

Signature

Référence de publication: 2008040434/6762/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05163. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

---

**Crigalex Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 82.505.

---

Le bilan abrégé au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008040436/322/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05368. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

---

**Nauticom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 41.265.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures  
Administrateurs

Référence de publication: 2008040439/322/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05366. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

---

**Bourns (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.265.000,00.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 75.572.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bourns (Luxembourg) S.à r.l.  
Signature

Référence de publication: 2008040445/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2008, réf. LSO-CO03049. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

---

**Fastum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 94.007.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2008.

Luxembourg Corporation Company SA  
Signatures

Référence de publication: 2008040440/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04547. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

---

**Fastum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 94.007.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2008.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2008040441/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04555. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

---

**Compagnie Internationale des Marques S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 25, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 90.437.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008040442/504/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2008, réf. LSO-CO03280. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

---

**Science 14, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 114.247.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008040443/799/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2008, réf. LSO-CO05496. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

---

**Iberis Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 74.228.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008040447/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04670. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

---

**Lux HDD Holdco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 70.202,00.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 101.764.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lux HDD Holdco 2 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008040446/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2008, réf. LSO-CO03051. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

---

**Iberis Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 74.228.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008040448/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04672. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

---

**Locatem S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 86.758.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008040449/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04692. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

---

**Matame S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 28.995.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008040450/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04674. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

---

**Regis France Salons SAS Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions,  
(anc. Regis International Franchising S.à r.l.).**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 18, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 70.351.

Le bilan au 30.06.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Regis France Salons SAS  
Associé gérant commandité  
Andrew Cohen

Référence de publication: 2008040457/5224/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM05833. - Reçu 119,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

**Belano Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 24.102.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008040451/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04681. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

**GREENSTED HOLDINGS (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1123 Luxembourg, 9B, Plateau Altmünster.

R.C.S. Luxembourg B 128.307.

*Extrait de la résolution prise par l'associé unique en date du 4 mars 2008*

Il résulte de la résolution de l'associé unique du 4 mars 2008 que la démission de M. John Mark BENN demeurant professionnellement au 63, rue du Rhône, 1204 Genève (Suisse), en tant que gérant de la Société est approuvée.

Luxembourg, le 12 mars 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008040539/4933/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05427. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

**Aurora Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 66.106.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 27 février 2008*

Le conseil d'administration prend, à l'unanimité des membres présents, la résolution suivante:

A partir du 1<sup>er</sup> avril 2008 l'adresse du siège social de la société est comme suit:

15, rue de l'Industrie, L-8069 Bertrange.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée après lecture du procès-verbal.

Bertrange, le 27 février 2008.

Alpha Accounting AG / Maya Invest Ltd. / Paramount Accounting Services Ltd.

Lucien Voet / Maria Keersmaekers / Lucien Voet

Administrateur-délégué / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008040547/1241/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03847. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

**Belano Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 24.102.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008040452/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04680. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

**Iberofinance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.  
R.C.S. Luxembourg B 73.499.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008040453/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04684. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

**Iberofinance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.  
R.C.S. Luxembourg B 73.499.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008040454/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04687. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

**E.M.E.A. Management Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1531 Luxembourg, 4-6, rue de la Fonderie.  
R.C.S. Luxembourg B 72.799.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008040456/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04689. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

**Financière Duc S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 76.835.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures  
Administrateurs

Référence de publication: 2008040458/322/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04756. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

---

**Electro-Bobinage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4995 Schouweiler, 57, rue de Bascharage.

R.C.S. Luxembourg B 23.220.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 19 mars 2008.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008040465/820/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN06750. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

---

**Apaj Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 61.392.

Le bilan au 30.11.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2008040473/1172/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2008, réf. LSO-CO05453. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

---

**Matame S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 28.995.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008040455/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04617. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

---

**Avant Invest S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 59.797.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures  
Administrateurs

Référence de publication: 2008040459/322/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04754. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

---

**CL Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6743 Grevenmacher, 7, rue Kummert.

R.C.S. Luxembourg B 121.929.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2008.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008040469/820/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2008, réf. LSO-CO04421. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

---

**P.H. Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 48.411.

Le bilan au 30.11.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

10, boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008040474/1172/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2008, réf. LSO-CO05454. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

---

**Timmers-Bernabé, Société en nom collectif.**

Siège social: L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 100.086.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008040460/822/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07327. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

---

**Galim Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 113.182.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008040471/1172/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2008, réf. LSO-CO05458. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

---

**Façades Euro-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3932 Mondercange, 5, rue de Limpach.

R.C.S. Luxembourg B 37.478.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2008.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme"- Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, B.P.351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008040467/820/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2008, réf. LSO-CO02672. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

---

**Zwick Paul S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4995 Schouweiler, 57, rue de Bascharage.

R.C.S. Luxembourg B 83.090.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 19 mars 2008.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008040470/820/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2008, réf. LSO-CO04419. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

---

**World Trade Meat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7420 Cruchten, 51A, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 93.339.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008040462/1335/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2008, réf. LSO-CO05915. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

---

**Quest Europe E.F. Products S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 100.773.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2008.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008040466/820/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2008, réf. LSO-CO04417. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

---

**Computer Technology International Business (C.T.I.B.) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 122.796.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20.3.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008040463/1241/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03753. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

---

**Promotions Terres Noires S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 86.151.

En date du mardi 4 mars 2008, les Administrateurs de la Sàrl Ex & CO Partners réunis en conseil d'administration prennent la décision de dénoncer le siège social de la Sàrl Promotions Terres Noires.

A dater de l'enregistrement de la présente décision et de sa publication au Mémorial, la société Sàrl Promotions Terres Noires n'a plus son siège social au n° 21 avenue du Docteur Gaasch à L-4818 Rodange.

EX & CO Partners

Avenue du Docteur Gaasch 21, L-4818 Rodange

Signature

Référence de publication: 2008040504/2494/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04585. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

---

**Aldebaran Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 10.491.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008040477/1172/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2008, réf. LSO-CO05457. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

---

**Compagnie Financière de la Sûre S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 59.512.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2008040478/1172/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2008, réf. LSO-CO05450. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

---

**Certificat Etoile S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 59.498.

Le bilan et le rapport de gestion au 30 juin 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008040558/534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03952. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

---

**Credit Suisse Real Estate Fund International (Luxembourg) Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 104.654.

Les administrateurs de Credit Suisse Real Estate Fund International (Luxembourg) Holding S.A. (ci-après la "Société") ont pris la décision de transférer le siège social de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2008 du 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg vers le 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Breger Daniel

Référence de publication: 2008040529/736/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04805. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

---

**A.X. Consult S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 84.271.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/3/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008040464/1241/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03761. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

---

**Casimir S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 48.104.

Le bilan au 31-12-2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

10, boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2008040479/1172/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2008, réf. LSO-CO05451. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

**Minus Participation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 137.150.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-fifth of February.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) Mrs Helena TONINI-DI VITO, private employee, residing professionally in L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

2) Mrs. Magali ZITELLA, private employee, residing professionally in L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

This appearing parties, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a "public limited company" (société anonyme), which is hereby incorporated.

**Art. 1.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a public limited company (société anonyme) in the form of a société anonyme, under the name of "MINUS PARTICIPATION S.A." (the Company).

The Company is established for an undetermined period.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

**Art. 2.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may lend and borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The Company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, development and management of real estate.

The Company may carry out its object directly or indirectly for itself or for the account of third parties, alone or in association, by making any operation which it deems useful for the attainment or development of its object or the object of corporations in which it has participations.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 3.** The subscribed capital is set at thirty-one thousand euro (31.000.- EUR) consisting of three hundred ten (310) shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each, entirely paid in.

The authorized capital is fixed at three hundred ten thousand euro (310.000.- EUR) consisting of three thousand one hundred (3.100) shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) per share.

The authorized and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 6 hereof.

Furthermore the board of directors is authorized, during a period of five years after the date of publication of these Articles, to increase from time to time the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increased amount may be subscribed and issued with or without an issue premium, as the board of directors may from time to time determine. The board of directors is specially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law redeem its own shares.

**Art. 4.** The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder.

The Company will recognize only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

**Art. 5.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

**Art. 6.** The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the last Friday of June at 11.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law and by these Articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or telefax.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the shareholders present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg Official Gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders of the Company.

Any shareholder may participate in a meeting of the shareholders of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 7.** The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members except where it has been established at a general meeting of shareholders that the Company has a single shareholder, the board of directors may be constituted by a sole member until the ordinary general meeting following the establishment of the existence of more than one shareholder. In that case, the sole member of the board of directors of the Company assumes all powers conferred by the Law to the board of directors. The members of the board of directors need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The directors shall be elected by the shareholders of the Company at the general meeting or as the case may be by a resolution of the sole shareholder of the Company. The shareholders of the Company or as the case may be the sole shareholder of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company or as the case may be by a resolution of the sole shareholder of the Company.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders of the Company or as the case may be until the next resolution of the sole shareholder of the Company.

**Art. 8.** The board of directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meeting of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place and at the time indicated in the notice of meeting.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors of the Company may also be passed by circular means in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors. Such resolution shall consist of one or several documents containing the decisions and signed by each and every director (*résolution circulaire*). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

**Art. 9.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by the Luxembourg law dated August 10th, 1915 on commercial companies (the "Companies Law 1915") and by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the company, under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

**Art. 10.** The Company shall be bound towards third parties by (i) the joint signatures of any two directors of the Company in all matters unless otherwise decided by the general meeting of the shareholders of the Company; or (ii) as the case may be, by the single signature of the single director; or (iii) the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the board of directors, but only within the limits of such power.

Insofar as daily management is concerned, the Company shall be legally bound towards third parties by the single signature of any person to whom daily management powers have been delegated.

**Art. 11.** The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years.

**Art. 12.** The accounting year of the Company shall begin on January 1st and shall terminate on December 31st of each year.

**Art. 13.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 3 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 3 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid-in amount of such shares.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

**Art. 14.** In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 15.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Law 1915.

#### *Subscription and payment*

The subscribers have subscribed a number of shares and have paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

Subscribers	Subscribed capital EUR	Paid-in capital EUR	Number of shares
1) Mrs. Helena TONINI-DI VITO, prenamed .....	15.500.-	15.500.-	155
2) Mrs Magali ZITELLA, prenamed .....	15.500.-	15.500.-	155
Total .....	31.000.-	31.000.-	310

Proof of such payments has been given to the undersigned notary, so that the amount of thirty-one thousand euro (31.000.-EUR) is as of now available to the Company.

#### *Transitional provisions*

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the last day of December 2008.

The First Annual General Meeting shall be held in 2009.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be born by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand euro (EUR 2,000).

#### *Resolutions*

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of the statutory auditors at one (1).

2. Are appointed as directors:

- Mrs Nathalie MAGER, employee, born in Longwy (France) on May 2nd, 1966, residing professionally in L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet;

- Mrs Helena TONINI-DI VITO, employee, born in Messancy (Belgium) on September 8th, 1968, residing professionally in L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet;

- Mrs Magali ZITELLA, employee, born in Thionville (France) on December 15th, 1972, residing professionally in L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

The mandate of the sole member or as the case may be of the board of directors shall expire immediately after the annual ordinary meeting of shareholders to be held in 2012.

2. To set at one (1) the number of statutory auditors and further resolves to appoint the following as statutory auditor:

Kohnen & Associés S. à r.l., registered with the Luxembourg Trade and Company's register under number B 114.190 and with registered office at L-2128 Luxembourg, 66, rue Marie-Adelaïde.

The mandate of the statutory auditor shall expire immediately after the annual ordinary meeting of shareholders to be held in 2012.

3. To fix the address of the registered office of the company at L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of any divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

1) Madame Helena TONINI-DI VITO, employée privée, demeurant professionnellement à L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet;

2) Madame Magali ZITELLA, employée privée, demeurant professionnellement à L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

Les parties comparantes ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme unipersonnelle qu'ils déclarent constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une Société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de "MINUS PARTICIPATION S.A." (la Société).

La Société est constituée pour une durée indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La Société pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000.- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à trois cent dix mille euros (310.000.-EUR) représenté par trois mille cents (3.100) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 6 ci-après.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date des présents Statuts dans le Mémorial C, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites, du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

**Art. 5.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 6.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents Statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblée des actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires de la Société.

Tout actionnaire peut participer aux assemblées générales des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les actionnaires concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

**Art. 7.** La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, à moins qu'il ait été établie durant une assemblée générale des actionnaires de la Société que la Société a un actionnaire unique, auquel cas le conseil d'administration pourra comprendre un membre unique jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui suivra l'établissement de l'existence de plus d'un actionnaire. Dans ce cas, l'administrateur unique de la Société assumera tous les pouvoirs conférés par la Loi au conseil d'administration. Les membres du conseil d'administration ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société ou le cas échéant par décision du seul actionnaire de la Société. Les actionnaires de la Société ou le cas échéant le seul actionnaire de la Société déterminera (ont) également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société ou le cas échéant par décision du seul actionnaire de la Société.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société ou le cas échéant jusqu'à la prochaine décision du seul actionnaire de la Société.

**Art. 8.** Le conseil d'administration peut choisir en son sein un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de parité de voix, la voix du président sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration de la Société peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration de la Société (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

**Art. 9.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) ou que les Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

**Art. 10.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société à moins qu'il n'en ait été décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires de la Société; ou (ii) le cas échéant, par la signature unique de l'administrateur unique; ou (iii) les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration de la Société et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

En ce qui concerne la gestion journalière, la Société sera légalement engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière aura été déléguée.

**Art. 11.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

**Art. 12.** L'exercice social de la Société commencera le 1<sup>er</sup> janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

**Art. 13.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 15.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi de 1915 et aux lois modificatives.

#### *Souscription et libération*

Les comparants ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants suivants:

Souscripteurs	Capital souscrit EUR	Capital souscrit EUR	Nombre de actions
1) Mme Helena TONINI-DI VITO, prénommée . . . . .	15.500.-	15.500.-	155
2) Mme Magali ZITELLA, prénommée . . . . .	15.500.-	15.500.-	155
Total . . . . .	31.000.-	31.000.-	310

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000.- EUR) se trouve à l'entière disposition de la Société.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2008.

L'assemblée générale annuelle se tiendra pour la première fois en 2009.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille cents euros (EUR 2.000.-).

#### *Résolutions*

Les comparants ci-avant désignés, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Madame Nathalie MAGER, employée privée, née à Longwy (France) le 2 mai 1966, demeurant professionnellement à L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet;

- Madame Helena TONINI-DI VITO, employée, née à Messancy (Belgique) le 8 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet;

- Madame Magali ZITELLA, employé, née à Thionville (France) le 15 décembre 1972, demeurant professionnellement à L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

Le mandat d'administrateur ou le cas échéant, des administrateurs se terminera lors de l'assemblée générale annuelle devant être tenue en 2012.

2. De fixer à un (1) le nombre de commissaires aux comptes et de nommer comme commissaire aux comptes:

Kohnen & Associés S. à r.l., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.190 et ayant son siège social à L-2128 Luxembourg, 66, rue Marie-Adélaïde.

Le mandat du commissaire aux comptes se termine lors de l'assemblée générale annuelle devant être tenue en 2012.

3. De fixer l'adresse du siège social de la Société à L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête de la même personne, en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elle a signé avec Nous notaire.

Signé: H. Tonini-Di Vito, M. Zitella et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 3 mars 2008, LAC/2008/9202. — Reçu cent cinquante-cinq euros

Eur 0,5% = 155.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008040898/5770/401.

(080043946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

### **WCMG (Working Capital Management Group) S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 63.826.

#### EXTRAIT

La convention de domiciliation conclue en date du 22 décembre 2000 entre les sociétés GOLDEN BELL RESORT INVESTMENT S.A., actuellement WCMG (WORKING CAPITAL MANAGEMENT GROUP) S.A. et PADDOCK S.A. a été résiliée d'un commun accord en date du 29 février 2008.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2008.

*Pour la Société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008040522/717/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05035. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

### **Bluegreen S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 64.425.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008040472/1172/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2008, réf. LSO-CO05452. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

**WCMG (Working Capital Management Group) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 63.826.

Le siège social de la société WCMG (WORKING CAPITAL MANAGEMENT GROUP) S.A. a été transféré en date du 29 février 2008 au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2008.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008040498/717/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05033. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080043242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

**Home Invest Promotions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7570 Mersch, 90, rue Nicolas Welter.  
R.C.S. Luxembourg B 101.605.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19.03.2008.

Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A., Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008040634/7810/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN07922. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080043469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

**Vantage Holdings S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 115.235.

In the year two thousand eight, on the twenty-ninth day of February.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of "Vantage Holdings S.A.", a société anonyme having its registered office in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, constituted by a deed of the undersigned notary on March 23, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 1115 on June 8, 2006.

The meeting was opened by Mr Benoit TASSIGNY, lawyer, residing in B-Nothomb, being in the chair, who appointed as secretary Mr Mustafa NEZAR, lawyer, residing in F-Russange.

The meeting elected as scrutineer Mr Jorrit CROMPVOETS, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1) To record that the company has only one shareholder and to restate accordingly the articles of association to have a Société Anonyme Unipersonnelle.

2) Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to record that the company has only one shareholder.

*Second resolution*

The general meeting decides the subsequent amendment of the articles of association of the company in order to have the articles of a Société Anonyme Unipersonnelle.

The articles of association will henceforth have the following wording:

**Title I.- Denomination, registered office, object, duration**

**Art. 1.** There exists a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies and notably by the law dated 25 August 2006 and by the present articles.

The Company exists under the name of "Vantage Holdings S.A."

**Art. 2.** The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The object of the corporation is to hold participations (in any form whatsoever), in any other Luxembourg or foreign company, the control, the management, as well as the development of these participations.

The corporation may acquire any securities or rights in other corporations by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any other manner, and may participate in the establishment, development and control of any other corporations or enterprises or provide assistance in whatever manner provided however that such activities shall remain within the limits established by the law of July 31st 1929 governing holding companies.

The corporation may also acquire and develop patents and connected licences.

**Title II.- Capital, shares**

**Art. 5.** The subscribed capital of the corporation is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) represented by ONE THOUSAND (1,000) shares with a par value of THIRTY-ONE EURO (31.- EUR) each.

The subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

**Title III.- Management**

**Art. 6.** In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the composition of the Board of Directors may be limited to one member (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the Law.

The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

**Art. 7.** The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

**Art. 8.** The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company.

**Art. 9.** Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case if a managing director has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the managing director, but only within the limits of such power.

**Art. 10.** The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

However, the first managing director may be appointed by the general meeting of shareholders.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

**Art. 11.** Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

#### **Title IV.- General meeting**

**Art. 12.** The company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Any general meeting shall be convened in compliance with the Law.

The general meeting shall be convened by means of the shareholders representing ten per cent (10 %) of the corporate capital.

In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or

by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

**Art. 13.** The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the on the first Thursday of May at 9 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

#### **Title V.- Supervision**

**Art. 14.** The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

#### **Title VI.- Accounting year, allocation of profits**

**Art. 15.** The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

**Art. 16.** After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

#### **Title VII.- Dissolution, liquidation**

**Art. 17.** The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

#### **Title VIII.- general provisions**

**Art. 18.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto and the law of December 22, 2006.

There being no further business, the meeting is closed.

#### **Costs**

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately two thousand euros (2,000.-EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board and to the proxyholder of the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mil huit, le vingt-neuf février.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Vantage Holdings S.A.", avec siège social à L-2636 Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 23 mars 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1115 du 8 juin 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à B-Nothomb, qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à F-Russange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jorrit CROMPVOETS, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1) Déclarer que la société est composée d'un seul actionnaire et procéder à la refonte totale des statuts pour avoir des statuts d'une société anonyme unipersonnelle.

2) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale prend note que la société est composée d'un seul actionnaire.

*Deuxième résolution*

Par conséquent, l'assemblée générale décide de procéder à une refonte totale des statuts pour avoir des statuts d'une société anonyme unipersonnelle.

Les statuts de la société auront désormais la teneur suivante:

**Titre 1<sup>er</sup> : Dénomination, siège social, objet, durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «Vantage Holdings S.A.»

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion, ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toute autre manière, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales.

Elle peut en outre faire l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.

**Titre II: Capital, actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (31.- EUR) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

**Titre III: Administration**

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il es spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

**Art. 9.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV: Assemblée générale**

**Art. 12.** La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 1<sup>er</sup> jeudi du mois de mai à 9 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre V: Surveillance**

**Art. 14.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

#### **Titre VI: Année sociale, répartition des bénéfices**

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII: Dissolution, liquidation**

**Art. 17.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII: Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives et notamment la loi du 22 décembre 2006.

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ deux mille euros (2.000.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. TASSIGNY, M. NEZAR, J. CROMPVOETS, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 mars 2008, LAC/2008/9634. — Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008040827/220/353.

(080043668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

---

**Mercapital Telecommunications S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 75.254.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence a Luxembourg, en date du 21 décembre 2007, enregistré a Luxembourg AC, le 31 décembre 2007, LAC/2007/43980, aux droits de douze euros (12.- EUR), que la société "MERCAPITAL TELECOMMUNICATIONS S.A.", ayant son siège social a L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard LECUIT, de résidence a Luxembourg en date du 12 mars 1997, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 541 du 28 juillet 2000, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 27 juillet 2005, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1401 du 16 décembre 2005,

La société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 75.254, a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pour une période de cinq années (5) a partir du 21 décembre 2007, a l'ancien siège social de la société a L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Martine SCHAEFFER  
Notaire

Référence de publication: 2008040502/5770/25.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2008, réf. LSO-CN02548. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

---

**Deluxfin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 62.272.

—  
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 11 février 2008, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Claudine de la Hamette, juge, et liquidateur Maître Sylvain Elias, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 3 mars 2008 au greffe de la dix-huitième chambre de ce Tribunal.

Luxembourg, le 12/02/2008.

Pour la société  
Maître Sylvain Elias  
Le liquidateur

Référence de publication: 2008040500/3566/21.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07649. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

---

**Multilux Finance Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 73.714.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der Verwaltungsratssitzung vom 10. September 2007,  
abgehalten in Luxemburg um 11.00 Uhr*

Der Verwaltungsrat beschloß einstimmig, den Gesellschaftssitz von bisher 44, route d'Esch, L-1470 Luxembourg nach künftig 10, rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg zu verlegen.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 10.09.2007.

*Für Multilux Finance Holding S.A.*

Unterschriften

Référence de publication: 2008040549/1276/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01163. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

**John Deere Cash Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 101.957.

—  
Lors de l'assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 21 février 2005, les actionnaires de la Société ont décidé de nommer Madame Heather MOUSER, née le 10 novembre 1972 à Cedar Rapids, Iowa (Etats-Unis), avec adresse au 5, rue Eugène Ruppert, L-1016 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes de la Société (en remplacement de Deloitte & Touche) jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui aura lieu en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008040583/257/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN07709. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

**Baltic Real Estate Holding, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 137.125.

—  
STATUTES

In the year two thousand eight, on the seventh day of March.

Before us M<sup>e</sup> Paul DECKER, notary residing in Luxembourg-Eich.

There appeared:

1.- Baltic International Wind, a limited liability company, governed by the laws of Luxembourg, having its registered office in L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy (RCS Luxembourg N<sup>o</sup> B 125.260)

2.- Kgs. Nytorv 21 Aps. a company governed by the laws of Danmark having its registered office in DK-4040 Jyllinge, Kongens Nytorv 21 (RC Danmark N<sup>o</sup> 27929311)

both here represented by Mr Max MAYER, employee, residing in Luxembourg, by virtue of two proxies given on February 6th, 2008.

Said proxies being initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

**Art. 1.** A limited liability company is hereby formed, that will be governed by these articles and by the relevant legislation. The name of the Limited Liability Company is "BALTIC REAL ESTATE HOLDING"

**Art. 2.** The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form what so ever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

**Art. 5.** The corporate capital of the company is fixed at EUR 20,000.- (twenty thousand Euro) divided into 1000 (one thousand) corporate units with a nominal value of EUR 20.- (twenty Euro) each.

**Art. 6.** The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning Commercial Companies.

**Art. 7.** Each corporate unit entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

**Art. 8.** Corporate units are freely transferable among members. The corporate units transfer inter vivos to non-members is subject to the consent of at least seventy-five percent of the members' general meeting or of at least seventy-five percent of the company's capital. In the case of the death of a member, the corporate units transfer to non-members is subject to the consent of no less than seventy-five percent of the votes of the surviving members. In any event the remaining members have a pre-emption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-member.

**Art. 9.** The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the members.

**Art. 10.** For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

**Art. 11.** The company will be managed by one or several managers who need not to be members and who are appointed by the general meeting of members.

Towards third parties the managers have by the joint signature the most extensive powers to act on behalf of the company in all circumstances.

**Art. 12.** In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

**Art. 13.** Every member may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

**Art. 14.** Collective decisions are only valid if they are adopted by the members representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by a majority of the members representing three quarters of the capital.

**Art. 15.** The business year begins on October 1st and ends on September 30th of each year.

**Art. 16.** Every year on September 30th the annual accounts are drawn up by the managers.

**Art. 17.** The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the company.

**Art. 18.** At least 5% of the net profit for the financial year has to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the corporate capital.

The remaining balance is at the disposal of the members.

**Art. 19.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

**Art. 20.** If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 21.** For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the members refer to the relevant legislation.

*Transitory disposition*

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on September 30th, 2008.

*Subscription and payment*

The 1.000 (one thousand) corporate units have been subscribed to by the members as follows:

1.- Baltic Wind International, prenamed . . . . .	400
2.- Kgs. Nytorv 21 Aps, prenamed . . . . .	600
Total . . . . .	1.000

All the corporate units have been entirely paid up in cash so that the company has now at its disposal the sum of EUR 20,000.- (twenty thousand Euro) as was certified to the notary executing this deed.

*Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on Commercial Companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

*Expenses*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at 1,500.- EUR

*Resolutions of the members*

The members, acting as foresaid, represented as above-mentioned, representing the whole of the corporate capital, passed the following resolutions:

*First resolution*

The following have been elected as managers:

1.- Mr Per Villum HANSEN, director, born in Soelleroed (DK) on August 9th 1945, residing in DK-4040 Jyllinge, Fjordager, 10

2.- Mr Carlo BERTON, director, born in Rome (Italy) on June 16th, 1949, residing in I-00178 Rome, 4, Via Oppido Mamertina,

with the powers indicated in article 11 of the Articles of Incorporation.

The manager may appoint agents, fix their powers, competences and dismiss them.

The manager is elected for an undetermined period.

*Second resolution*

The company's registered office is located at L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above person appearing, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person appearing and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read and translated into the language of the person appearing, whom is known to the notary by his surnames, Christian names, civil status and residences, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le sept mars.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1.- Baltic Wind International, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social établi à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy (RCS Luxembourg N ° B 125.260)

2.- Kgs. Nytorv 21 Aps, une société régie par les lois du Danmark, ayant son siège social établi à DK-4040 Jyllinge, Kongens Nytorv 21 (RC Danmark N ° 27929311)

toutes deux ici représentées par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations données sous seing privé le 6 février 2008.

Lesquelles procurations après avoir été paraphées «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant resteront annexées aux présentes.

Lesquelles comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «BALTIC REAL ESTATE HOLDING»

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision collective des associés.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à 20.000,- EUR (vingt mille euros) représenté par 1000 (mille) parts sociales d'une valeur nominale de 20,- EUR (vingt euros) chacune.

**Art. 6.** Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des trois quarts des voix en assemblée générale ou autrement, par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 10.** Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers les gérants ont par les signatures conjointes de deux d'entre eux les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> octobre et finit le 30 septembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, le 30 septembre la gérance établit les comptes annuels.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

**Art. 18.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

**Art. 19.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 20.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 30 septembre 2008.

#### *Souscription et paiement*

Les 1000 (mille) parts sociales ont été entièrement souscrites par les associées comme suit:

1.- Baltic Wind International, prénommée . . . . .	400
2.- Kgs. Nytorv 21 Aps, prénommée . . . . .	600
Total . . . . .	1.000

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de 20.000,- EUR (vingt mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

#### *Evaluation*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ 1.500,- EUR.

#### *Résolutions des associés*

Les associés prédésignés, représentés comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Sont appelées aux fonctions de gérants:

1.- Mr Per Villum HANSEN, administrateur de société, né à Soellerod (DK) le 9 août 1945, demeurant à DK-4040 Jyllinge, Fjordager, 10.

2.- Mr Carlo BERTON, administrateur de société, né à Rome (Italie) le 16 juin 1949, demeurant à I-00178 Rome, Via Oppido Mamertina 4. avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts.

Ils pourront nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Les mandat des gérants sont établis pour une durée indéterminée.

#### *Deuxième résolution*

Le siège social de la société est fixé au L-2212 Luxembourg, 6, Place De Nancy

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par noms, prénoms, états et demeures, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 11 mars 2008, Relation: LAC/2008/10323. — Reçu € 100.- (cent Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 18 mars 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008040896/206/227.

(080043583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

**Eurinca Real Estate Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 107.777.

Nouvelle adresse Eurinca Real Estate Luxembourg SA

Le nouveau Adresse: avenue du Bois 13, L-1251 Luxembourg

Fait à Luxembourg, le 18 mars 2008.

Miog Finance Bvba / Eurinca Real Estate

Arthur Miog / Signature

- / L'administrateur

Référence de publication: 2008040941/8268/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, réf. LSO-CO06379. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

**Q.A.T. Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.562.

## EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 27 novembre 2007:

- que le siège social de la société a été transféré du 15, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008040517/1031/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05209. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

**Lehman Brothers Merchant Banking Partners IV (Europe) S.C.A., Sicar, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 123.634.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2008.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2008040699/220/13.

(080043274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

**Finlyinx S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 128.560.

L'an deux mil sept, le douze décembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FINLYINX S.A.", avec siège social au 5, rue M.C.Spool, L -2546 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés section B numéro 128.560 constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 mai 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1548 du 25 juillet 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence Madame Giorgina TUCCI, employée privée, demeurant professionnellement au 12, avenue de la liberté, Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit DESSY, employé privé, demeurant professionnellement au 12, avenue de la liberté, Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Bruno BASSO, demeurant au 12, Via Guaiane, Noventa di Piave (VE).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital de la société d'un montant de EUR 660.000 afin de le porter de EUR 31.000 à EUR 691.000 par création et émission de 66.000 nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 10 chacune, émises au pair et bénéficiant des mêmes avantages et droits que les actions existantes, souscrites et libérées entièrement par l'associé unique par apport en nature consistant en 100% du capital social de FINBAXX S. r.l. et évalué à EUR 660.039;

2. Modification de l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante: «Le capital souscrit est fixé à EUR 691.000 (six cent quatre-vingt-onze mille euros) représenté par 69.100 (soixante-neuf mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.»

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent (100%) du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital de la société d'un montant de six cent soixante mille euros (EUR 660.000) afin de le porter de trente et un mille euros (EUR 31.000) à six cent quatre-vingt-onze mille euros (EUR 691.000) par création et émission de soixante-six mille (66.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, émises au pair et bénéficiant des mêmes avantages et droits que les actions existantes.

*Intervention - souscription - libération*

Toutes les actions nouvelles ont été souscrites et libérées intégralement par l'associé unique Monsieur Bruno BASSO, précité, né le 25 décembre 1950 à Noventa di Piave (VE), demeurant au 12, Via Guaiane,

Noventa di Piave (VE) qui déclare souscrire et libérer intégralement les soixante-six mille (66.000) nouvelles actions par un apport en nature consistant en l'intégralité du capital social soit l'unique quote-part de FINBAXX S.r.l., société enregistrée à Trévise (Italie) sous le numéro REA: TV- 207236, ayant son siège social à Conegliano (TV) Via Pittoni 79, cap 31015, codice fiscale 02392070260 et constituée le 26 mars 1992.

L'unique quote-part apportée représente (cent pourcent) 100 % du capital social de FINBAXX S.r.l., précitée, évalué à six cent soixante mille trente-neuf euros (EUR 660.039,-). Le solde soit EUR 39,- (trente-neuf euros) sera versé sur le compte réserve de la société.

Un rapport d'évaluation a été émis en date du 3 décembre 2007 par ALTER AUDIT S.à r.l. (réviseur d'entreprises), représentée par Monsieur Bruno ABBATE, suivant lequel l'apport précité a été décrit et évalué.

La conclusion de ce rapport est la suivante: «Sur base de nos diligences telles décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

La rémunération des apports en nature consiste en 66.000 actions à créer d'une valeur nominale d'Euro 10 chacune.»

Le rapport signé "ne varietur" par le comparant, les membres du bureau et par le notaire soussigné restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'apport:

Preuve de la propriété juridique et économique a été donnée au notaire instrumentant.

Réalisation effective de l'apport:

L'apporteur ci-dessus, représenté comme dit ci-avant, déclare que:

- il est le seul plein propriétaire de l'unique quote-part apportée et possède les pouvoirs d'en disposer, celle-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;

- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de l'acquérir, que l'unique quote-part est libre de tout gage, engagement, garantie ou autre charge pouvant la grever et qu'elle est entièrement libérée;

- il accomplira toutes autres formalités dans les Etats respectifs, à savoir au Luxembourg et en Italie, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 691.000 (six cent quatre-vingt-onze mille euros) représenté par 69.100 (soixante-neuf mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'Article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'Article 26, ont été remplies.

*Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, les souscripteurs déclarent que l'apport en nature consistant dans l'unique quote-part représentant 100% du capital social d'une société existante dans l'Union Européenne à une autre société existante dans l'Union Européenne, est fait sous le fruit des dispositions de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle qu'amendée, prévoyant l'exonération du droit d'apport.

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme deux mille euros (EUR 2.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Tucci, Dessy, Basso, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 14 décembre 2007, LAC / 2007 / 40933. — Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 février 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008040792/202/95.

(080043897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

**WK Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6181 Gonderange, 22, rue Stohlbour.

R.C.S. Luxembourg B 94.551.

*Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 07.02.2008*

1. Die Hauptversammlung akzeptiert den Rücktritt des Kommissars U.C.I., United Consultants International S.A., mit Sitz in 36, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg,

2. Die Hauptversammlung beschliesst, die Gesellschaft Lux-Fiduciaire Consulting S.à.r.l., mit Sitz in L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe, zum neuen Kommissar zu ernennen. Sie wird ernannt für die Dauer von 6 Jahren.

Gonderange, 07.02.2008.

*Für den Verwaltungsrat*

Unterschrift

Référence de publication: 2008040528/680/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08578. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.